



**HAL**  
open science

## Parcours d'errance, le chez-soi à l'épreuve

Pascale Baligand

► **To cite this version:**

Pascale Baligand. Parcours d'errance, le chez-soi à l'épreuve. Elisabeth Navarro et Jean-Michel Houdiard. Migrations, représentations et enjeux socio-référentiels, 2 (Interprétation et médiation), 2015. <hal-01464428>

**HAL Id: hal-01464428**

**<https://hal.science/hal-01464428v1>**

Submitted on 10 Feb 2017

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



HAL Authorization

## Parcours d'errance, le chez-soi à l'épreuve

A partir de l'étude de différents parcours de demandeurs d'asile, nous présenterons tenterons d'esquisser quelques traits de la notion chez-soi en référence à la psychanalyse.

Si le chez-soi désigne étymologiquement un lien entre un lieu et une identité<sup>1</sup>, la rencontre avec les demandeurs d'asile permet le chez-soi comme relevant d'une composante originaire de la subjectivité, qui repose notamment sur la figure du prochain – le *Nebenmensch* – introduite par Freud dans l'« *Esquisse d'une psychologie scientifique* »<sup>2</sup>. Cette figure, notamment parce qu'elle comporte une part inassimilable, qui est en quelque sorte ce qui dans l'autre, au plus, proche, demeure pourtant étranger, peut être considérée ayant dans un même mouvement à voir avec la possibilité d'aménager l'espace et celle de rêver. Or, le monde des demandeurs d'asile est un monde dans lequel cette figure du prochain a été attaquée, et qui apparaît comme déserté, où la possibilité d'un chez-soi abritant le rêve est mise à mal. Ils font alors l'expérience de ce que Michel Agier appelle une vie errante<sup>3</sup>.

Nous verrons tout d'abord comment les violences subies par les demandeurs d'asile viennent remettre en cause cette composante originaire de la subjectivité et précipiter l'entrée du sujet dans cette vie errante. Nous verrons ensuite comment la migration proprement dite vient diffracter le chez-soi. Nous verrons enfin comme l'attente de l'attribution du statut de réfugié vient prolonger et perpétuer une errance qui désarticule le sujet.

### 1. L'attaque du chez-soi et l'entrée dans une vie errante

Tous les demandeurs d'asile font état d'un moment de leur parcours dans lequel le monde dans ce qu'il avait de quotidien, d'habituel et d'habitable, a été mis en cause. La configuration qui force la migration des demandeurs d'asile serait celle de la progressive instauration d'un système politique et social dans lequel la part inassimilable du *Nebenmensch* tend à être réduite à néant et désavouée, si bien que le lien à l'autre comme prochain vacille. Michel Agier montre combien le premier geste de l'attaque de cette figure du *Nebenmensch* est décisif :

Dans la spécificité de ces guerres lointaines, toutes locales, spécifiques et apparemment non généralisables, il y a en commun un geste initial qu'il est important de saisir et de retenir : celui qui consiste à souiller les victimes, à les rendre non seulement moins vivantes (blessées ou mortes) mais aussi moins humaines.<sup>4</sup>

---

<sup>1</sup> Bernard Yvonne, (1998), « Du logement au chez-soi », in Segaud M., Bonvalet C., Brun J., *Le logement et l'habitat, l'état des savoirs*, Paris, La Découverte, p. 374.

<sup>2</sup> FREUD Sigmund, « Esquisse d'une psychologie scientifique », (1896), *La Naissance de la psychanalyse*, (1950), PUF, 2009, p. 336.

<sup>3</sup> AGIER Michel, *Au bord du monde, les réfugiés*, Flammarion, 2002, p. 13.

<sup>4</sup> *Ibid.*, p. 34.

Ce premier geste de déshumanisation vient mettre à mal la confiance dans le prochain et dévoyer la notion même de refuge en instituant le règne de l'arbitraire. Il ne peut alors plus y avoir d'espace inappropriable, de lieu d'asile, car les autorités agissent en s'appropriant les membres de la cité. C'est cet arbitraire qui engendre un traumatisme et une errance initiaux, que l'on retrouve tout au long du parcours des demandeurs d'asile, et qui disloquent les espaces et la subjectivité, car la menace ne peut pas être localisée et anticipée.

Le quartier, et parfois la ville toute entière, marqués par une conflictualité politique et/ou ethnique deviennent des espaces hostiles. Ce qui faisait foyer, ancrage, réseau articulés d'espaces quotidiens se morcelle au profit d'une vie clandestine, dispersée, clivée. Pour être protecteurs, les espaces ne doivent plus être reliés les uns aux autres et ils ne peuvent garantir la continuité d'existence qu'ils supportent habituellement qu'au prix d'une désarticulation ou de migrations successives. Ainsi, Monsieur J., un demandeur d'asile centrafricain d'une vingtaine d'années, raconte comment le domicile familial est resté désert pendant plusieurs mois suite à une descente de l'armée qui a tué son frère et sa sœur alors que lui-même s'était enfui dans un pays frontalier à cette époque. À son retour, alors qu'il prend part à un mouvement visant à renverser le régime en place, il habite un studio aménagé à proximité du domicile familial, tandis qu'une partie de sa famille vit en France et une autre au Bénin. À une autre période, il ne vient plus que la nuit dans sa maison lorsque cela est nécessaire, tandis qu'il est hébergé dans un autre quartier de la ville. La famille S. raconte également qu'avant de quitter le Sri Lanka définitivement, elle a tout d'abord tenté de changer de région et de rejoindre la capitale. On peut finalement considérer deux logiques à l'œuvre dans ce premier temps du parcours d'errance des demandeurs d'asile : d'une part des mobilités successives, de plus en plus éloignées d'un point d'origine, et d'autre part une fragmentation des espaces dans l'espoir de dissocier la sphère privée des questions politiques. Ces deux logiques peuvent coexister et se succéder dans le temps. Elles ne suffisent cependant généralement pas à garantir ou à rétablir la sécurité des personnes menacées et de leur famille devant la montée des persécutions.

Comme en écho à la fragmentation des espaces de vie, le psychisme se fragmente lui aussi pour supporter les violences auxquelles les persécutions donnent lieu. Les récits se font souvent ici plus elliptiques mais aussi plus bruts et concis, et l'on peut repérer, à mots couverts ou abrasés, les traces d'expériences traumatiques. Monsieur A. nous dit ainsi : « J'ai été battu très très fort, brûlé... tout... » et, alors que les mots lui manquent, il me montre ses cicatrices et conclut : « Donc je suis tombé malade. J'ai été à l'hôpital. ». Un interprète traduit les paroles d'un demandeur d'asile yéménite ainsi :

« Avec le temps, il a été fait prisonnier plusieurs fois, et il a été menacé, et quand il était en prison, ils ont fait des trucs sur lui... Voilà, et ça lui a montré le danger ».

Monsieur J. dit quant à lui qu'il a été « ballotté », « humilié » ; ses mots se font rares. Il explique que ses parents n'ont pas pu supporter cette situation d'intrusion au domicile qui est aussi effraction du groupe familial. Dans ce contexte de violence, les moments de descente au domicile sont régulièrement évoqués sur le même plan que les moments de torture. Finalement, à travers le logement, c'est l'espace de la subjectivité qui est menacé, ainsi que les liens aux proches. Monsieur A. s'insurge : « Je ne peux pas accepter que le policier vienne attaquer mon père dans ma maison », quand Monsieur C. décrit l'intrusion de la police dans

son logement : « En arrivant, [...] j'ai trouvé que ma chambre, la porte était cassée, et puis le lit était effondré, tout était épars, partout, là, comme ça ».

Les demandeurs d'asile doivent se couper de leur domicile de la même manière qu'il peut être nécessaire à certains de dissocier leur corps de leur psychisme pour pouvoir supporter les attaques qu'ils subissent. Ferenczi a bien montré qu'un des vécus caractéristiques à l'œuvre dans le traumatisme était le sentiment d'être « hors de soi »<sup>5</sup>, marque du fait que « le moi abandonne entièrement ou partiellement le corps, la plupart du temps à travers la tête, et observe de l'extérieur ou de haut le destin ultérieur du corps en particulier ses souffrances »<sup>6</sup>. Le sujet parle de lui comme d'un automate, en écho à une maison désertée et avilie. Les récits sont une succession d'étapes dans des trajets effectués en urgence, et l'on peut penser ici au propos de Ferenczi qui souligne que lorsque la détresse est trop importante et que le psychisme est mis en défaut, c'est l'organisme qui pense :

Dans les moments de grande détresse, face auxquels le système psychique n'est pas à la hauteur, ou quand ces organes spéciaux (nerveux et psychiques) sont détruits avec violence, des forces psychiques très primitives s'éveillent, et ce sont elles qui tentent de maîtriser la situation perturbée. Dans les moments où le système psychique fait défaut, l'organisme commence à penser.<sup>7</sup>

On peut lire certains récits des trajets migratoires des demandeurs d'asile comme des moments où c'est la nécessité de survie qui va tracer l'itinéraire, parfois en naviguant à vue et en privilégiant les nécessités concrètes et immédiates. Alors que les violences produisent de la désorientation psychique, et un fonctionnement narcissique particulier, l'espace devient lui-même chaotique. Cette errance va se poursuivre avec la migration proprement dite, qui peut être le cadre de véritables vécus de dépersonnalisation en même temps que de mise en question du statut de sujet.

## 2. La migration et la diffraction du chez-soi

La dépersonnalisation est un vécu que le sujet éprouve lorsqu'il n'est plus en mesure de définir les limites de son corps ou de son psychisme, et qu'il ressent vis-à-vis de lui-même un sentiment d'étrangeté. Certains demandeurs d'asile font part de vécus de ce type, notamment dans des espaces que l'on pourrait qualifier de sas, où ils ont été amenés à payer un passeur, à attendre un embarquement, à changer d'identité ou à devoir en répondre. Ainsi, Monsieur A. raconte comment après sa fuite précipitée lorsqu'il s'est rendu compte qu'il ne devait pas rentrer à son domicile, il est arrivé sur le bord de mer. Il a alors décidé de prendre un bateau pour Douala et, dit-il « sur le chemin, il y avait un cargot ». Au hasard des voies maritimes, et ne sachant pas où allait ce bateau, il se arrive finalement à Marseille et se justifie ainsi : « Vous comprenez, je n'avais pas le choix. Je peux vivre dans n'importe quel pays qui préserve ma liberté. » Ces espaces sas peuvent devenir pour les demandeurs d'asile des entre-deux périlleux, et ne sont plus de simples lieux de transit.

---

<sup>5</sup> FERENCZI Sándor (1930), « De la construction analytique des mécanismes psychiques », *Le traumatisme*, Paris, Payot et rivages, 2006, p. 54.

<sup>6</sup> Op. cit., « De la construction analytique des mécanismes psychiques », p. 54.

<sup>7</sup> FERENCZI Sándor (1932), « Penser avec le corps, c'est comme l'hystérie », *Le traumatisme*, Paris, Payot et rivages, 2006, p. 63-64.

Monsieur J. a échangé ses papiers avec ceux de son frère vivant en France pour pouvoir migrer. Il a été arrêté à l'aéroport, tandis que son frère n'a pas pu quitter le pays et y était toujours au moment de l'entretien :

« Donc j'étais venu avec des papiers qui n'étaient pas...je suis arrivé à l'aéroport Roissy, je me suis rendu aux autorités, donc ils m'ont arrêté et puis je suis resté deux jours là-bas, ils ont étudié ma situation et ils m'ont donné un sauf-conduit, donc c'est un visa qui m'a permis d'entrer sur le territoire français pour déposer une demande d'asile politique. [...] Mon frère avait payé son billet aller-retour, c'était son billet de retour et ses papiers qui m'ont permis de m'échapper parce que je pouvais pas partir avec mon passeport [...] Il veut plus perdre un membre de sa famille [...] Donc il a préféré échanger sa situation, me laisser partir. »

Ce qui devait être un échange de papiers est finalement devenu un échange de places dont Monsieur J. est très affecté. Il a entamé des études de droit dans l'espoir de devenir avocat, comme son frère, mais également afin de pouvoir améliorer le sort des demandeurs d'asile. Il a été confronté à de multiples difficultés pour pouvoir s'inscrire à l'université, tout espace institutionnel devenant d'un accès compliqué en raison de l'incertitude de son statut. Ses différentes démarches peuvent être comprises comme autant de tentatives pour reconquérir une identité et pour tenter d'en inscrire quelque chose au sein d'une société d'accueil. Elles ont à ce titre une importance cruciale pour lui, à tel point qu'il considère parfois la mort comme le seul moment où quelque chose pourra être réinstauré de sa liberté si le statut de réfugié ne lui était pas accordé :

« [Si je n'obtenais pas le statut de réfugié] ça serait très dur pour moi parce que... Je ne sais pas... Je sais que ça serait très très dur... Mais jusqu'à présent je me dis... Qu'est-ce que je ferais ? Parce que déjà je circule librement j'arrive pas à vivre normalement, alors si j'obtenais pas...Je veux pas rentrer en Centrafrique, ce serait un suicide. Je peux pas rester ici, je pourrai pas vivre, donc ça serait... Je préfère même que je sois mort et qu'on amène ma dépouille en Afrique, parce que c'est encore mieux parce que comme ça je serai libéré, les gens qui veulent m'humilier, me torturer, n'auraient pas la possibilité de me torturer, voilà. Parce que je vois que je peux pas vivre en France sans papiers longtemps, soit je mourrai moi-même parce que je pourrai plus supporter la situation dans laquelle je suis, si je rentre en Afrique, je serai torturé avant d'être tué, donc je préfère que je sois mort ici et puis on amène mon corps en Afrique et puis le problème est réglé une fois pour toutes. »

Avec ce dernier extrait d'entretien, on entrevoit alors les enjeux liés à la procédure de demande d'asile elle-même quant à la possibilité de réinstaurer quelque chose du chez-soi et du lien au prochain.

### **3. L'attente et le chez-soi impossible**

Nombre de demandeurs d'asile dépeignent le moment de leur arrivée en France et le temps de l'attente du traitement de leur dossier dans une tonalité de détresse sans issue. Plusieurs demandeurs d'asile expriment un dénuement intense, le froid, la faim, des maux somatiques de toutes sortes, un sentiment profond d'inadéquation entre leurs capacités physiques et psychiques et l'environnement auquel ils doivent s'adapter. Madame I. raconte qu'elle est arrivée sans papier mais également sans vêtement adapté au climat :

« [...] parce que moi quand je suis venue ici, j'ai aucun papier, à pied je suis venue, un pantalon, mes chaussures, c'était même pas des chaussures fermées, un petit haut, il y avait

même pas de boutons. J'avais tellement froid dans le vol... Je suis venue comme ça, rien, pas de numéro, rien, je suis venue comme ça ».

Monsieur J. fait quant à lui un trait d'esprit en disant qu'il est arrivé en France « comme un touriste », avant d'ajouter que ce tourisme est d'un genre « bizarre », et de faire part lui aussi de son dénuement :

« [...] je suis arrivé les mains vides, comme ça. [...] j'avais pas de valise [...] j'avais rien. C'était pour me sauver quoi [...]. Fallait partir donc je suis parti. [...] quand je suis arrivé, ma sœur aussi m'avait payé des trucs, [...] quand je suis arrivé, il fallait quand même que j'aie quelque chose parce que j'étais venu en costume, donc je peux pas porter ça tout le temps dans la rue comme ça, donc elle m'a payé pour me permettre de me changer, c'était les trucs qu'elle m'a achetés, le t-shirt rouge que je porte tout le temps, c'était parmi les trucs [rire]. Maintenant que le froid... Quand j'étais venu, il faisait pas froid, mais moi j'avais trop froid, parce que j'étais venu en mai, mais j'avais trop froid, donc voilà, mais les vêtements qu'elle m'avaient achetés me protégeaient pas vraiment donc à ce moment, ma nièce m'avait payé des trucs qui pouvaient quand même me protéger ».

Cette détresse intense est encore accentuée par le dispositif de la demande d'asile lui-même qui peut être vécu par le sujet comme une situation qui vient répéter, prolonger, voire institutionnaliser l'errance que les premières persécutions avaient engendrée, et renouveler l'interrogation sur la possibilité de confiance dans le prochain. Michel Agier souligne bien que les demandeurs d'asile se trouvent dans un « hors du monde » en faisant l'expérience d'être indésirables dans leur pays d'origine sans pour autant être les bienvenus dans le pays qui serait susceptible de les accueillir :

[...] les déplacés et les réfugiés se trouvent pour un temps mis hors du *nomos*, hors de la loi ordinaire des humains. Leur existence se fonde sur la perte d'un lieu, auquel étaient attachés des attributs d'identité, de relation et de mémoire, et sur l'absence d'une nouvelle place sociale.<sup>8</sup>

Dans le contexte d'une perte violente des ancrages de référence qui se prolonge par un entre-deux institué par l'attente de l'issue de l'examen de leur dossier, les demandeurs d'asile se trouvent devant une nécessité contradictoire. Celle de reconstruire une subjectivité sans avoir la garantie d'un espace pour le faire. Dès lors, l'espace urbain supposé les accueillir va être marqué par un morcellement qui répète en partie celui expérimenté avant la migration et qui se mue progressivement en une errance généralisée.

Les demandeurs d'asile rapportent bien souvent des parcours spatiaux chaotiques, faits de séjours temporaires en foyer ou au Samu social, d'hébergement chez des hôtes plus ou moins hospitaliers, parfois aussi de nuits passées dans des lieux publics. Ainsi, l'interprète de Monsieur Y. fait une liste des foyers dans lesquels Monsieur Y. a vécu et explique qu'il n'est jamais resté plus de trois mois dans un logement. Au moment de son arrivée, Monsieur Y. est resté vivre dans une gare pendant quelques jours avec que les gardiens lui demandent de partir. Ces difficultés en matière d'hébergement viennent renforcer le sentiment d'abandon exprimé par les demandeurs d'asile, qui, abandonnés de tous au moment où ils étaient persécutés, peinent à rétablir un contact avec un autre secourable. Il faut d'ailleurs souligner que l'errance, effective sur le plan géographique, est également une errance vécue, y compris parfois par ceux qui ont pu vivre dès leur arrivée en France dans un lieu déterminé. Le cas de Monsieur J. est ici des plus significatifs. Son quotidien en France vient répéter le statut d'indésirable expérimenté dans le pays d'origine. Il vit chez une sœur qui est son aînée et qui

---

<sup>8</sup> Op. cit., *Au bord du monde, les réfugiés*, p. 55.

est venue habiter en France avant que les persécutions ne s'abattent sur lui et sur le reste de la famille vivant en Centrafrique. Cette sœur est mariée et elle a deux enfants. Monsieur J. partage sa chambre avec eux. Il essuie cependant au quotidien les reproches de son beau-frère pour le coût qu'il représente pour eux, ce coût pouvant aussi être entendu en rapport avec les morts liés à l'engagement politique de Monsieur J. Auprès de cette famille, Monsieur J. vit comme s'il était invisible. Il me dit que sa sœur reste dans sa chambre toute la journée et qu'elle ne lui parle presque pas. Monsieur J. se trouve plongé dans une errance, moins flagrante que celle d'autres qui n'ont pas accès à un domicile fixe, mais pourtant effective quoique plus pernicieuse. Il raconte qu'alors qu'en Afrique, tout le monde a un lit, « ici, il y a pas de lit ». Il « dort sur la mousse » et me dit qu'en Afrique, on aurait dit « lui, il est sans lit ». Il se vit donc comme un sans abri au sein même du logement. Monsieur J. se trouve en situation de faire un deuil impossible, la perte ne pouvant pas être reconnue du fait du statut paradoxal de demandeur d'asile qui fait vivre dans un hors temps, dans une suspension liée à l'avancement de la procédure. Dans ce contexte, le logement ne fonctionne plus comme « un lieu où être »<sup>9</sup> ou comme un lieu où rêver. On peut alors mettre en parallèle la désertification de l'espace avec le caractère répétitif des rêves traumatiques, qui ne peuvent plus accomplir de souhait, ainsi qu'avec l'impossibilité même de trouver le sommeil dont font part de nombreux demandeurs d'asile.

### **Conclusion :**

Ainsi, en l'absence d'un asile nécessaire au sujet, quelque chose d'un artisanat du chez-soi va se mettre en place. Ce sont alors les gestes les plus concrets qui permettent de rétablir quelque chose de vivant au plan psychique, car comme le montre Janine Altounian<sup>10</sup>, il est avant tout question de conjurer l'emprise de la mort pour qu'une vie puisse se transmettre. Ces gestes sont porteurs, dans le chaos, d'une opiniâtreté à être. Cet artisanat du chez-soi va de pair avec la possibilité de trouver un asile, de pouvoir être à nouveau sujet, notamment en parlant dans une nouvelle langue, qui n'aurait pas été infiltrée par la destruction et qui permettrait d'envelopper les morts d'un « linceul de mots »<sup>11</sup>.

Ces différents parcours de demandeurs d'asile permettent de soutenir que le chez-soi serait donc un espace où l'articulation entre espace et psychisme prend un tour particulier. Si habiter un espace est toujours une mise en forme de soi, la notion de chez-soi, plus que tout autre, renverrait à la possibilité de se sentir exister comme sujet en un espace qui garantirait qu'une intimité est possible.

La possibilité de trouver asile aurait finalement pour enjeu de restaurer quelque chose de la figure du prochain, enjeu qui se pose peut-être aussi dans la traduction, si l'on considère avec Jean Oury qu'être au plus proche de l'autre, c'est justement d'assumer son lointain dans la sympathie<sup>12</sup>.

---

<sup>9</sup> ALLEN Barbara, « Les relations entre le dedans et le dehors, la construction du sens du chez-soi dans les quartiers d'habitat social », in COLLIGNON Bertrand, STASZAK Jean-François (ss. dir.), *Espaces domestiques. Construire, habiter, représenter* », Paris, Bréal, 2004, p. 144.

<sup>10</sup> ALTOUNIAN Janine, *L'intraduisible. Deuil, mémoire, transmission*, Dunod, 2005, p.4.

<sup>11</sup> *Ibid.*

<sup>12</sup> OURY Jean, « Analyse structurale et métapsychologie », *Psychoanalytische Perspectieven*, 2009, Vol. 27, 1/2, p. 153-173, p. 162.

Pascale Baligand

Université Paris VII

Bâtiment Olympe de Gouges

8 rue Albert Einstein

75013 PARIS

[pbaligand@hotmail.com](mailto:pbaligand@hotmail.com)

**Biographie :**

Pascale Baligand est Maître de conférences en psychologie à l'UFR d'Études psychanalytiques de l'Université Paris VII et membre du Centre de Recherches en Psychanalyse, Médecine et Société.